

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.113.B

**Déchetterie de La
Couronne - Travaux
d'extension - lot n° 2
"VRD" : avenant n° 1**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**DECHETTERIE DE LA COURONNE - TRAVAUX D'EXTENSION - LOT N° 2 "VRD" :
AVENANT N° 1**

Par délibération n° 99 B du 8 octobre 2009, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour les travaux d'extension de la déchetterie de La Couronne pour 4 lots.

La commission « marchés à procédure adaptée » du 9 novembre 2009 a attribué le lot n° 2 « VRD » à la SARL GRAMMATICO TP dont le siège social est situé à Laubertière - 16170 GENAC pour un montant de 294 142,00 € HT soit 351 793,83 € TTC.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 pour prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- réalisation de remblais pour le raccordement du mur côté UIOM 350 m ³ x 15 €	5 250,00 € HT
- fourniture et mise en œuvre de remblais complémentaires sur la plate-forme basse 3 950 m ³ x 9,05 €	35 747,50 € HT
- implantation et réalisation du projet – forfait	500,00 € HT
- chargement de déchets enterrés 350 m ³ X 5,00 €	1 750,00 € HT
	43 247,50 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 a une plus value qui s'élève à 43 247,50 € HT.

Le montant du marché passe à 337 389,50 € HT, soit une augmentation de 14,70 % par apport au montant du marché initial.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 28 septembre 2010,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 8 octobre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 2 « VRD » confié à la SARL GRAMMATICO TP - Laubertière – 16170 GENAC relatif aux travaux supplémentaires d'un montant total de 43 247,50 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2312 - rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 octobre 2010

Affiché le :

27 octobre 2010